

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (ANAQ-SUP)**



**Rapport d'évaluation externe de la Licence en Sciences de
l'Information et de la Communication,
Spécialité : Sciences de l'Information documentaire
Option : Bibliothéconomie
Ecole de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD)
Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)**

L'équipe d'évaluation

- Marième Pollèle NDIAYE, Professeure assimilée en sciences de l'information et de la communication (Présidente de la mission).
- Namoin YAO-BAGLO, Maîtresse de conférences CAMES en communication des organisations, Membre.
- Widad MUSTAFA EL HADI, Professeure des universités en sciences de l'information, Membre.

Signature

Pour l'équipe, la Présidente

Janvier 2026

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Présentation de l'établissement et du programme évalué	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	4
3. Description de la visite sur site	5
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup.....	8
5. Points forts du programme	19
6. Points faibles du programme	20
7. Appréciations générales.....	20
8. Recommandations à l'établissement.....	23
9. Proposition de décision.....	24

Introduction

Ce rapport présente un compte rendu détaillé de la visite d'évaluation de la Licence en Sciences de l'information et de la communication, Mention Sciences de l'information documentaire, Option Bibliothéconomie **proposée par l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD, université Cheikh Anta Diop).** La visite, qui s'est tenue le 21 novembre 2025, a été réalisée par la délégation **suivante** mandatée par l'Autorité nationale de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANAQ-Sup) :

- Marième Pollèle NDIAYE, Professeure assimilée en sciences de l'information et de la communication (Présidente de la mission) ;
- Namoin YAO-BAGLO, Maîtresse de conférences CAMES en communication des organisations, Membre ;
- Widad MUSTAFA EL HADI, Professeure des universités en sciences de l'information, Membre.

1. Présentation de l'établissement et du programme évalué

1. 1 Présentation de l'établissement

L'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) est un institut de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, créé le 15 novembre 1967 par décret N°67-1235. Elle se consacre aux activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des sciences de l'information documentaire.

Née de la volonté de plusieurs chefs d'État qui avaient à cœur la mise en œuvre de l'intégration africaine dans les années 60, l'EBAD continue de veiller sur cette vocation régionale en accueillant chaque année plusieurs nationalités venant du reste de l'Afrique. Première institution francophone de la sous-région dans son domaine, l'EBAD est aussi l'un des premiers établissements de l'UCAD à basculer dans la réforme LMD, mais aussi à délivrer un diplôme par le biais de la formation à distance (e-Learning). Depuis sa création, l'EBAD a mis sur le marché de l'emploi plusieurs promotions qui évoluent dans les secteurs publics et privés aussi bien au niveau national qu'international.

L'EBAD a pour missions essentielles :

- la formation initiale et continue de bibliothécaires, archivistes et documentalistes et de tout autre relevant des sciences de l'information documentaire, en présentiel et à distance ;
- la recherche en sciences de l'information documentaire pour le développement d'une expertise africaine francophone ;
- l'étude et l'implantation de de systèmes et services d'information au profit d'institutions publiques et/ou privées.

1.2 Présentation du programme évalué

Le programme évalué est la **Licence en Sciences de l'information et de la communication, Mention Sciences de l'information documentaire, Option Bibliothéconomie**. La formation est proposée selon deux modalités : **présentiel** et à **distance**.

Ce programme vise plusieurs objectifs complémentaires. Il s'agit d'abord de former des professionnels qualifiés et opérationnels capables d'exercer dans le secteur des bibliothèques et des services documentaires. Le programme ambitionne également de développer chez les étudiants des compétences solides et actualisées dans les techniques et pratiques bibliothéconomiques, tout en leur permettant de comprendre les enjeux contemporains de la gestion de l'information. Par ailleurs, la formation prépare les diplômés à exercer des fonctions de cadres intermédiaires au sein de diverses unités documentaires telles que les bibliothèques universitaires, publiques, scolaires ou spécialisées. Enfin, elle vise à doter les diplômés des capacités nécessaires pour maîtriser les méthodes et outils spécifiques au métier de bibliothécaire, incluant la gestion des collections, le traitement documentaire, l'animation culturelle et l'accompagnement des usagers dans leurs recherches d'information.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation s'étend sur 114 pages et respecte scrupuleusement le canevas proposé par l'Anaq-Sup. Il s'articule autour de 7 grandes parties qui permettent de cerner le contexte institutionnel et la singularité de la formation tout en assurant son positionnement par rapport au référentiel Anaq-Sup. L'ensemble des champs du référentiel d'auto-évaluation ainsi que les différents standards correspondants sont renseignés de manière exhaustive, chaque élément étant

soutenu par un argumentaire solide qui vient renforcer les informations fournies. Le document adopte une approche critique et équilibrée en identifiant clairement les forces et les faiblesses du programme tout en proposant des perspectives d'amélioration concrètes.

La crédibilité du rapport est renforcée par l'ajout d'annexes substantielles servant d'éléments de preuve, notamment : les maquettes du programme, les supports de cours, les accords de partenariats, les rapports de stages, les relevés de notes et les procès-verbaux de délibérations. L'examen de ces documents permet de constater le déroulement normal et régulier du programme. Les performances académiques sont remarquables avec des taux de réussite dépassant 90% pour la formation en présentiel, tandis que la formation à distance atteint un taux de réussite de 100%.

3. Description de la visite sur site

3.1 Présentation de la formation

Les expertes ont été accueillies dans la salle de conférence de l'établissement à 9h. La séance d'évaluation s'est ouverte par des mots de bienvenue prononcés en présence du Directeur de l'école, Pr Djibril Diakhaté, de la Directrice des études, Dr Aminata Kane, du Directeur de la Cellule d'assurance qualité de l'UCAD, des représentantes de la Direction de la Cellule d'assurance qualité de l'UCAD, de quelques membres du PER, ainsi que du responsable de la Cellule sectorielle d'assurance qualité de l'EBAD, Dr Mouhamed Seck. La Présidente de la mission, Pre Marième Pollèle Ndiaye, a rappelé la démarche constructive adoptée par l'ANAQ ainsi que le rôle confié à l'équipe d'évaluation. Elle a souligné que l'objectif premier consistait à instaurer un cadre de travail serein et collaboratif. Les autres membres de l'équipe, Pre Namoin Baglo-Yao de l'université de Lomé et Pre Widad Mustafa El Hadi de l'université de Lille, se sont ensuite présentées et ont abondé dans le même sens que Pr Ndiaye.

La présentation du programme a été assurée par Dr François Malick Diouf, en l'absence du chef de département Bibliothéconomie en mobilité scientifique. Dr Diouf est, par ailleurs, le Directeur de la bibliothèque centrale de l'UCAD.

3.2 Entretien avec les enseignants, les étudiants et le PATS

Les entretiens ont permis de recueillir les points de vue du personnel d'enseignement et de recherche (PER), des étudiants et du personnel administratif, technique et de service (PATS). Les expertes ont systématiquement rappelé à chaque groupe le caractère anonyme des échanges pour encourager une expression libre des opinions.

Ces entretiens ont fait ressortir plusieurs constats. Tout d'abord, une bonne collaboration existe entre les différentes composantes de l'école. Le PER permanent se dit globalement satisfait de l'ambiance et des conditions de travail, appréciant le climat collégial qui règne à l'EBAD. Ce ressenti est partagé par les PATS et les étudiants, qui évoquent un esprit familial marqué par une forte proximité entre les acteurs.

Concernant les PATS, interrogés sur l'existence d'un plan de carrière mentionné dans les documents, ils ont indiqué qu'aucun dispositif formalisé n'existait. Cependant, ils ont tous reconnu que des possibilités d'évolution professionnelle ou de reconversion restaient accessibles.

Les étudiants reconnaissent la qualité de la formation et l'implication des enseignants, caractérisées par de la rigueur, des emplois du temps chargés et peu de tolérance envers les absences. Ils valorisent la diversité des enseignements et la confiance qu'ils accordent aux compétences acquises, notamment via les stages.

Ils soulignent également la solidarité entre pairs, facilitant l'accès aux stages. Cet engagement se manifeste par exemple à travers l'initiative d'une étudiante publiant régulièrement du contenu en ligne pour déconstruire les préjugés sur l'EBAD.

Le corps vacataire, composé exclusivement de professionnels, souffre toutefois de l'absence de réunions régulières avec l'EBAD, alors qu'un tel cadre d'échange semblerait nécessaire. Par ailleurs, bien que les vacataires participent aux jurys de soutenance, des zones de flou persistent dans l'articulation entre la direction des études, la scolarité et les divers interlocuteurs, l'organigramme étant jugé peu clair.

Parmi les insuffisances identifiées figure le manque de moyens informatiques. Par exemple, la salle informatique ne dispose que de 27 postes pour une promotion de L1 de 35 étudiants.

Le Centre de ressources documentaires joue un rôle clé dans l'accès à l'information, grâce à des acquisitions régulières d'ouvrages et à la participation du PER et des étudiants aux propositions d'achat. Néanmoins, l'équipement reste insuffisant : les étudiants n'ont pas d'ordinateurs pour consulter la bibliothèque numérique sur place et l'enregistrement des ouvrages se fait encore manuellement, en l'absence de modernisation des outils.

Le personnel administratif considère que la rémunération ne correspond ni aux compétences requises ni à la charge de travail. L'amicale étudiante ne dispose pas de local propre.

Enfin, un manque de représentativité des étudiants et du PATS dans les instances décisionnelles a été relevé. Les étudiants ne siègent ni au comité pédagogique ni au conseil académique. Cette absence est parfois vécue comme source d'incompréhensions dans les relations entre enseignants et étudiants.

3.5 Visite des locaux

Dans l'ensemble, l'établissement dispose suffisamment de salles pour dérouler ses enseignements. Tous les enseignants chercheurs permanents et le personnel administratif et technique disposent de bureaux (individuels ou partagés). L'école comprend trois bâtiments principaux.

Le premier bâtiment, sur deux niveaux, abrite au rez-de-chaussée un bloc administratif de 13 bureaux (direction, personnel enseignant et administratif), une salle de réunion et des toilettes. L'étage accueille 7 salles de cours d'environ 30 places chacune, une salle de travaux pratiques équipée de 27 ordinateurs, ainsi que des sanitaires pour les étudiants. Le deuxième bâtiment dispose d'un amphithéâtre de 144 places et d'une grande salle de cours de 100 places.

Le troisième bâtiment regroupe le service de la scolarité, le bureau des archives, un centre de ressources documentaires et des toilettes.

3.6 Appréciation de la visite

Dans l'ensemble, la visite s'est déroulée de manière satisfaisante. L'équipe de l'EBAD s'est montrée accueillante et pleinement coopérative tout au long du processus. À l'issue des différents échanges, les expertes se sont retirées pour examiner les éléments de preuve mis à leur disposition et procéder à l'identification des points forts ainsi que des aspects à améliorer du programme.

Elles ont ensuite convié l'équipe de l'EBAD, en présence de la Direction de l'assurance qualité de l'UCAD, à une séance de restitution. La présidente de la mission a remercié les responsables de l'établissement pour la qualité de l'accueil et de la collaboration dont ils ont fait preuve, avant de

présenter de manière structurée les points forts et les pistes d'amélioration identifiés au cours de l'évaluation.

En conclusion, le Directeur de l'EBAD et le Directeur de la cellule assurance qualité de l'UCAD ont, à leur tour, exprimé leurs remerciements à l'équipe d'expertes pour leur approche constructive et l'esprit positif qui a caractérisé l'ensemble de la démarche d'évaluation. La Direction de l'EBAD, s'est aussi dite consciente de certains écueils énoncés et a pris l'engagement de faire le nécessaire pour y remédier.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé
L'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) assure de manière continue la formation dans le domaine de la bibliothéconomie depuis plus de cinq décennies. Le programme accueille un effectif constant d'étudiants et assure un encadrement pédagogique conforme aux exigences académiques. Sur les trois dernières années, le programme a formé et diplômé en moyenne une trentaine d'étudiants par an. Ce qui atteste de sa viabilité, de sa stabilité institutionnelle et de son rôle structurant dans la formation en sciences de l'information au Sénégal et dans la sous-région. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.
Oui, le programme d'études et de formation de Licence en Sciences de l'information et de la communication, option Bibliothéconomie, vise des objectifs de formation qui

correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'EBAD. Il s'agit d'assurer la formation initiale et continue de bibliothécaires, archivistes et documentalistes.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

L'EBAD dispose d'un réseau actif de partenaires, comprenant des institutions publiques, des entreprises privées, des ONG, des organisations internationales et des associations professionnelles. Cependant, leur implication dans le processus d'élaboration et d'évaluation du programme n'est pas formalisée. Ce dernier constat est, d'ailleurs, partagé par l'EBAD dans son rapport d'auto-évaluation.

Appréciation globale sur le standard : **NON ATTEINT**

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels s'appuient sur un cadre réglementaire précis et sur des mécanismes de gouvernance internes bien établis. L'institution dispose d'un organigramme qui présente l'ensemble de ses entités et explicite les relations fonctionnelles et hiérarchiques entre les différentes composantes et acteurs. Les réunions du comité pédagogique, organisées de manière régulière, constituent le principal espace d'échange et de concertation. Elles permettent d'aborder les questions liées aux programmes d'enseignement, à la coordination académique, aux choix pédagogiques ainsi qu'à l'organisation des cours.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Les PER permanents prennent part activement aux processus décisionnels. Le principal cadre d'expression et de décision du PER est le Comité pédagogique. Ce comité est une instance de concertation et de décision qui regroupe les enseignants-chercheurs (PER) et les responsables pédagogiques.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

L'assurance qualité est organisée à deux niveaux : celui de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) et celui de l'EBAD. Au sein de l'école, la Cellule Sectorielle d'Assurance Qualité (CSAQ) constitue un démembrement de la Direction de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (DCIAQ) de l'UCAD. Des efforts appréciables sont réalisés pour renforcer cette dynamique. L'auto-évaluation du programme témoigne de cette volonté d'inscrire l'EBAD dans une démarche structurée d'assurance qualité.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

La maquette pédagogique est clairement structurée selon les principes du LMD, avec

- une organisation en six semestres, chacun crédité de 30 crédits, pour un total de 180 crédits sur les trois années de la Licence ;
- une articulation cohérente en Unités d'Enseignement (UE) et Éléments Constitutifs (EC), permettant une lisibilité des parcours et une progression pédagogique maîtrisée ;
- un dispositif d'évaluation formalisé, intégrant le contrôle continu et l'examen terminal, avec une description précise du poids des EC, des coefficients, de la nature et de la durée des épreuves.

Cette structuration traduit une mise en œuvre coordonnée du LMD, conforme aux pratiques observées dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal et à l'international, et favorise un équilibre entre enseignements théoriques, pratiques et dimensions de professionnalisation.

Les éléments de preuve fournis (Maquette pédagogique D-002) sont jugés pertinents et suffisants pour attester de la conformité au critère.

L'ensemble des EC du programme dispose de plans de cours et de syllabi conformes au modèle institutionnel de l'UCAD, ce qui garantit une homogénéité formelle et pédagogique. Ces documents précisent les objectifs, contenus, méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation, facilitant ainsi la coordination des enseignements.

L'analyse des contenus montre une bonne articulation et une complémentarité entre les UE, tant sur le plan des connaissances fondamentales que des compétences professionnelles visées. L'intégration de CM, TD, TP et stages contribue à une progression pédagogique logique et à une formation équilibrée, adaptée aux exigences du champ de la bibliothéconomie et des sciences de l'information documentaire.

Au vu de:

- la structuration conforme de la maquette pédagogique selon le système LMD ;
- l'existence systématique de plans de cours et de syllabus harmonisés ;
- la cohérence et la complémentarité des contenus d'enseignement ;
- la disponibilité d'éléments de preuve probants,

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Le programme couvre de manière complète et structurée les principaux champs de la discipline, en s'appuyant sur des référentiels internationaux reconnus, notamment les normes de l'IFLA, tout en tenant compte des réalités du marché du travail sénégalais et africain. Les enseignements fondamentaux, techniques, transversaux et managériaux assurent une formation équilibrée et cohérente.

L'acquisition des méthodes de travail scientifiques est progressivement intégrée dès le cycle Licence, à travers la recherche documentaire, l'analyse critique de l'information, les études de cas et l'encadrement des rapports de stage. Les contenus pédagogiques sont actualisés par des enseignants-chercheurs pour intégrer des

avancées scientifiques et professionnelles du domaine.

La préparation à l'insertion professionnelle constitue un axe central du programme. Elle se traduit par des unités d'enseignement orientées vers les pratiques professionnelles, l'entrepreneuriat et la recherche d'emploi, ainsi que par des stages obligatoires et crédités, encadrés par des dispositifs formalisés de suivi et d'évaluation. Ces mécanismes favorisent l'acquisition de compétences opérationnelles et renforcent l'employabilité des diplômés.

Les méthodes d'enseignement et d'évaluation, diversifiées et alignées sur les objectifs de formation, combinent enseignements théoriques, pratiques, pédagogies innovantes et évaluations continues et terminales. Les étudiants bénéficient par ailleurs d'une information régulière et transparente sur l'évaluation de leurs prestations, contribuant à un bon suivi pédagogique.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

L'examen des dispositions relatives aux conditions d'obtention des attestations, des crédits, des évaluations intermédiaires et des diplômes académiques du programme de Licence en Sciences de l'Information et de la Communication, Spécialité : Sciences Documentaires, Option : Bibliothéconomie montre une conformité claire et satisfaisante aux exigences du Standard 3.03 du référentiel de l'ANAQ-SUP.

Les conditions d'obtention des différentes validations académiques sont formellement définies par des textes académiques et administratifs, en cohérence avec le cadre réglementaire de l'UCAD et du système LMD.

Elles reposent sur des critères explicites et objectifs, notamment l'inscription

administrative régulière, l'assiduité aux activités pédagogiques, la participation obligatoire aux contrôles continus et aux examens finaux, ainsi que la validation des semestres par un jury dûment constitué.

Le processus de validation académique est encadré par des instances identifiées, garantissant la transparence, l'équité et la crédibilité des décisions prises. La délivrance des attestations de réussite obéit à des règles administratives précises et fait l'objet d'une formalisation officielle, conférant une valeur institutionnelle aux documents remis aux étudiants.

Par ailleurs, les conditions d'obtention des attestations et des diplômes sont publiées et portées à la connaissance des étudiants, à travers des dispositifs de communication institutionnels (affichages, séances d'information de rentrée), assurant ainsi l'accessibilité et la lisibilité des règles académiques pour l'ensemble des apprenants.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

L'analyse des informations fournies relatives au suivi de la progression des étudiants et aux taux de réussite du programme de Licence en Sciences de l'Information et de la Communication, Spécialité : Sciences Documentaires, Option : Bibliothéconomie met en évidence une conformité globalement satisfaisante avec les exigences du Standard 3.04 du référentiel de l'ANAQ-SUP.

Le programme dispose de mécanismes structurés de suivi de la progression des étudiants, reposant notamment sur les procès-verbaux de délibération, la production régulière de statistiques globales et un suivi individualisé assuré par les enseignants et

les responsables pédagogiques. Ces outils permettent non seulement de mesurer les performances académiques, mais aussi d'identifier précocement les étudiants en difficulté afin de mettre en œuvre des actions correctives adaptées.

Les données disponibles attestent d'un taux de réussite très élevé, généralement supérieur à 90 %, et atteignant parfois 100 %, ce qui traduit une bonne maîtrise des contenus par les étudiants et une adéquation globale des dispositifs pédagogiques. Bien que les statistiques ne soient pas encore systématiquement ventilées par Unité d'Enseignement, les données globales collectées permettent néanmoins une appréciation fiable du niveau de réussite du programme et constituent une base exploitable pour des analyses plus fines à venir.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Le programme s'appuie sur une double expertise, alliant enseignants-chercheurs permanents et professionnels vacataires, garantissant ainsi un équilibre entre la théorie, la recherche et la pratique professionnelle. Le corps enseignant permanent est très qualifié et assure la base scientifique et la continuité pédagogique du programme. On note 4 enseignants de rang A et 9 enseignants de rang B.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Le volume horaire consacré à l'enseignement est rigoureusement encadré par la réglementation en vigueur à l'université Cheikh Anta Diop (UCAD), notamment la loi n°2019-02 du 31 janvier 2019 relative au statut du personnel enseignant. Les charges horaires hebdomadaires sont définies selon le grade de l'enseignant, ce qui garantit que le temps de travail alloué aux cours, travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP) et encadrement correspond au temps prévu. L'EBAD en tant qu'établissement ayant rang de faculté est soumis à cette réglementation. Par ailleurs, certains enseignants ont mis en évidence l'ampleur de la charge de travail qui leur incombe, malgré l'existence de textes réglementaires. Ils soulignent une situation de sous-effectif et la nécessité de procéder à des recrutements afin d'alléger la charge pesant sur l'équipe en place.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

La mobilité du PER est effective, comme en témoignent les nombreux éléments de preuve disponibles (ordres de mission, invitations, etc.). En effet, cette mobilité est possible grâce aux dispositifs mis en place par l'EBAD. Les enseignants permanents bénéficient ainsi de diverses opportunités, notamment des voyages d'études, la participation à des colloques scientifiques ainsi que des séjours de recherche. Cette mobilité est par ailleurs renforcée par plusieurs accords de coopération interuniversitaires et internationaux.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s
Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées. L'admission au programme est régie par les dispositions de l'article 28 du décret n° 2007-1206 du 8 octobre 2007 portant organisation et fonctionnement de l'EBAD. Les conditions d'admission et les appels à candidatures sont largement diffusés et sont disponibles en ligne de manière permanente. La publication se fait sur plusieurs supports : site internet, réseaux sociaux. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée. La population estudiantine du programme de Licence en Bibliothéconomie montre une présence féminine significative avec une moyenne de 65%. Cette forte proportion de femmes témoigne d'une ouverture du programme et de l'absence de barrières liées au genre dans le processus de sélection. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis. Malgré des efforts de l'équipe de l'EBAD pour favoriser la mobilité des étudiants, et l'existence de mécanismes, l'auto-évaluation et l'évaluation sur site ont révélé que la mobilité étudiante est encore limitée. Toutefois, il convient de préciser que cette insuffisance ne relève pas de l'absence d'un programme de formation structuré ni d'une volonté institutionnelle de l'EBAD, mais s'explique principalement par l'absence d'un dispositif national structuré de mobilité étudiante, bâti sur un modèle comparable au programme Erasmus en Europe, et permettant d'encadrer, de financer et de sécuriser durablement les échanges inter-établissements. Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Le programme assure un suivi des étudiants satisfaisant grâce à un taux d'encadrement élevé et une implication diversifiée du corps professoral. L'EBAD compte 14 enseignants chercheurs permanents et 24 vacataires. En outre, le personnel apparaît très disponible pour permettre aux étudiants de discuter des problèmes qui les concernent.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

L'EBAD accorde une attention particulière à l'insertion professionnelle de ses étudiant(e)s. Cette préoccupation se traduit par l'intégration d'enseignements à forte vocation professionnelle ainsi que par la mise en place de dispositifs institutionnels dédiés. À ce titre, le Département de la Communication, des Relations Extérieures et des Stages joue un rôle central en assurant l'interface entre l'École et le milieu professionnel.

La Directrice des études prend en charge les demandes de stages pour les étudiant(e)s et procède à la signature des conventions. Un accompagnement est également assuré tout au long du processus, incluant le suivi administratif et pédagogique ainsi que l'utilisation de fiches d'évaluation permettant d'apprécier le déroulement du stage. L'EBAD exige un tuteur qualifié dans tous les lieux de stages de ses étudiants afin de leur garantir un encadrement optimal.

En complément, l'EBAD bénéficie d'un réseau professionnel particulièrement dynamique composé notamment de l'Association sénégalaise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (ASBAD), du Réseau des femmes bibliothécaires, documentalistes et archivistes, ainsi que de l'Association sénégalaise des professionnels de l'information documentaire. Ces organisations constituent des relais stratégiques pour l'insertion des diplômés et leur intégration dans la communauté professionnelle.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux
Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.
De manière générale, l'EBAD dispose de ressources matérielles, humaines et financières suffisantes pour assurer le bon fonctionnement de la formation. L'École compte sept salles de cours situées dans le bâtiment principal, offrant une capacité totale de 210 places, un centre de documentation ainsi qu'une grande salle additionnelle de 100 places. En outre, si le programme bénéficie d'une salle dédiée aux travaux pratiques, équipée de 26 postes informatiques pleinement opérationnels sur les 27 installés, permettant ainsi de répondre aux besoins pédagogiques des étudiants. Par ailleurs, on note que l'amicale des étudiants ne dispose pas de local dédié. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

5. Points forts du programme

- L'EBAD est un établissement réputé pour les formations qu'il propose.
- L'existence de la cellule sectorielle d'assurance qualité, est un atout.
- La maquette est conforme aux normes du système LMD.
- Les contenus enseignés correspondent au profil de sortie.
- Les étudiants sont satisfaits du contenu des enseignements.
- Le PATS est engagé dans le déroulement du programme.
- Le corps enseignant est qualifié et impliqué, avec une expérience académique et professionnelle avérée.
- Un dispositif d'évaluation des enseignements est en place même s'il a besoin d'être systématisé.
- Les locaux sont fonctionnels (salles de cours et bureaux administratifs).
- Un comité pédagogique opérationnel existe.
- La qualité de la formation est jugée satisfaisante.
- Enseignants, PATS et étudiants expriment une satisfaction globale vis-à-vis de l'EBAD.
- Une réforme des maquettes est en cours pour actualiser les enseignements selon les besoins du marché.

6. Points faibles du programme

- Le centre de documentation doit être modernisé avec des équipements adéquats.
- Il existe une absence de cadre formel de concertation avec les milieux socio-professionnels (employeurs, anciens diplômés). Les échanges sont constants mais majoritairement informels.
- Les locaux sont suffisants en nombre, mais les bâtiments sont vétustes et nécessitent une rénovation. En outre, on note un manque d'aménagements pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux bâtiments.
- L'implication des vacataires reste faible et leur connaissance du fonctionnement interne de l'EBAD est limitée, notamment concernant l'identification des interlocuteurs.
- L'amicale des étudiants ne dispose pas de local dédié.
- La représentativité des étudiants et des PATS dans les instances de décision est insuffisante.
- La mobilité internationale des étudiants doit être effective même s'il existe des freins structurels.
- L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas systématique et institutionnalisée pour l'ensemble des unités d'enseignement.

7. Appréciations générales

Retours sur intégration du numérique et progression des apprentissages la spécialité en Bibliothéconomie

La formation en Bibliothèque à l'EBAD intègre le numérique comme un axe transversal de la maquette pédagogique. Les enseignements sont conçus de manière progressive, permettant aux étudiants d'acquérir, d'une part, les compétences numériques de base indispensables à tout professionnel de l'information et, d'autre part, des compétences spécialisées adaptées aux pratiques contemporaines des bibliothèques.

En première année, l'objectif principal est l'initiation aux outils fondamentaux du numérique. Au semestre 1, les enseignements d'Introduction à la recherche d'information, de Bureautique et d'Introduction à la culture numérique permettent aux étudiants de se

familiariser avec l'ordinateur, les outils numériques de base et leur utilité dans le travail bibliothéconomique. Les étudiants apprennent à utiliser les principaux logiciels de la suite bureautique, notamment Word et PowerPoint, ainsi que les fonctionnalités essentielles d'Internet, telles que la messagerie électronique et les moteurs de recherche. Ces acquis constituent le socle nécessaire à la poursuite des apprentissages. Au semestre 2, les cours de Diffusion de l'information, d'Introduction au document numérique et de Publication Assistée par Ordinateur (PAO) approfondissent l'usage des outils numériques, en particulier l'utilisation avancée de Word pour la création de contenus structurés, la mise en forme de documents et leur diffusion dans des contextes professionnels.

La deuxième année marque une montée en compétences techniques et méthodologiques. Aux semestres 3 et 4, les enseignements d'Informatique documentaire (théorique et en travaux pratiques) initient les étudiants aux principes de l'organisation, du traitement et de la gestion informatisée de l'information. Les cours théoriques et pratiques sur les bases de données et les systèmes de gestion de bases de données (SGBD), notamment à travers le logiciel Access, permettent aux étudiants de concevoir et de gérer des bases de données relationnelles, essentielles pour l'organisation, la recherche et la sécurisation de l'information en bibliothèque. Par ailleurs, les unités d'enseignement de Recherche documentaire spécialisée en Sciences humaines et sociales (SHS) et en Sciences, techniques et médecine (STM) développent une maîtrise avancée des techniques de recherche de l'information dans les bases de données scientifiques. Les enseignements de Techniques de l'édition et de Communication digitale complètent cette formation en renforçant les compétences en valorisation, médiation et diffusion numérique de l'information.

En troisième année, la formation vise une spécialisation et une professionnalisation. Les enseignements de culture numérique permettent un approfondissement des enjeux liés à l'évolution des technologies de l'information, aux usages numériques et à leurs impacts sur les bibliothèques.

L'informatique spécialisée, à travers l'apprentissage de logiciels professionnels de gestion de bibliothèque tels que PMB (Pour Ma Bibliothèque), prépare directement les étudiants à l'utilisation des systèmes intégrés de gestion de bibliothèque (SIGB). Au semestre 5, les cours de bibliométrie, de veille documentaire et d'informatique documentaire renforcent les

compétences analytiques, stratégiques et techniques nécessaires à la gestion, à l'évaluation et à l'anticipation des besoins informationnels des usagers.

En somme, la **Licence en Sciences de l'information et de la communication, Mention Sciences de l'information documentaire, Option Bibliothéconomie**, proposée par l'EBAD est un programme mature.

Il présente une mise en œuvre globalement satisfaisante, avec des objectifs de formation clairement alignés sur la mission institutionnelle et un dispositif d'assurance qualité opérationnel. La formation est dispensée de manière continue depuis plusieurs décennies, bénéficiant d'effectifs stables et d'un encadrement pédagogique solide.

Le corps enseignant est qualifié, la répartition du service est encadrée, et la mobilité académique du PER est effective, soutenue par des accords de coopération.

Les conditions d'admission sont claires et publiées, l'égalité de genre est respectée, et l'encadrement étudiant est satisfaisant. L'insertion professionnelle bénéficie d'un dispositif institutionnel efficace et d'un réseau professionnel actif. La mobilité étudiante demeure toutefois limitée et mérite d'être développée.

Sur le plan matériel, les ressources disponibles soutiennent la formation, bien que la modernisation du centre de documentation, la rénovation des bâtiments et l'amélioration des espaces étudiants constituent des priorités.

Les relations avec le milieu professionnel existent, mais gagneraient à être mieux formalisées dans les processus d'évaluation et d'amélioration du programme. Les professionnels, partenaires du programme devraient être mieux impliqués pour renforcer leur sentiment d'appartenance à l'établissement. L'évaluation systématique des enseignements doit également être renforcée pour consolider pleinement la démarche qualité.

Enfin, soulignons qu'au moment de la visite, l'établissement s'était engagé dans une mise à jour de ses maquettes pédagogiques, une démarche appréciable témoignant de la volonté de l'EBAD de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue.

8. Recommandations à l'établissement

Renforcement de la relation avec le milieu professionnel

- Mettre en place un cadre formel et institutionnalisé de concertation avec les employeurs, anciens diplômés, organisations professionnelles et partenaires socio-économiques.
- Associer ces acteurs à l'élaboration, la révision et l'évaluation du programme afin de garantir une meilleure adéquation formation–emploi.

Lobbying auprès des pouvoirs publics

- Accroître la visibilité institutionnelle de l'EBAD afin de mieux positionner l'établissement sur les initiatives nationales stratégiques, telles que le projet de création des Archives nationales du Sénégal.

Modernisation et développement le Centre de documentation

- Rénover et moderniser le centre de documentation.
- Installer un terminal d'accès aux ressources électroniques de l'université.
- Renforcer le fonds documentaire physique pour répondre aux besoins de la formation.

Amélioration des infrastructures et des conditions d'apprentissage

- Engager un programme de rénovation des bâtiments vétustes et améliorer les aménagements intérieurs.
- Mettre en place des installations facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite.
- Attribuer à l'amicale des étudiants un local dédié pour les activités estudiantines.

Mobilisation et intégration des vacataires

- Renforcer l'implication des vacataires dans la vie académique (réunions, comités, activités pédagogiques).
- Leur fournir une meilleure information sur les procédures internes, les interlocuteurs et le fonctionnement institutionnel.

Promouvoir la représentativité des étudiants et du PATS dans les instances de décision

- Accroître la représentativité des étudiants et du PATS dans les instances de décision afin de favoriser une participation plus inclusive.
- Formaliser leur rôle dans les instances pédagogiques et administratives.

Consolidation du dispositif d'assurance qualité

- Rendre l'évaluation des enseignements par les étudiants systématique et institutionnalisée pour l'ensemble des unités d'enseignement.
- Mettre en place un conseil de performance chargé d'évaluer la formation, de suivre les progrès réalisés et de formuler les améliorations nécessaires pour adapter régulièrement les maquettes.

Développement de la mobilité étudiante

- Renforcer les partenariats internationaux afin d'élargir les opportunités de mobilité pour les étudiants.
- Développer des accords facilitant la reconnaissance de crédits et l'accueil d'étudiants étrangers.

9. Proposition de décision

**ACCREDITATION du Diplôme de Licence en sciences de l'information et de la communication,
Spécialité : sciences de l'information documentaire, Option : Bibliothéconomie**